

Tarifs annexes EAU 2025

		<u>PU HT</u>
Frais d'accès au service		50 €
Ouverture et fermeture d'un branchement		80 €
Modification d'un branchement	à la demande de l'abonné	1 000 €
	à la demande de l'exploitant	Sur devis
Travaux de branchement neuf (regard pour 1 compteur)	≤ 5 ml	1 850 €
	> 5 ml ou autres particularités (regard double compteur, diamètre compteur, etc.)	sur devis
Fourniture et pose :	d'un regard compteur simple	500 €
	d'un regard compteur double	700 €
	autres spécificités	Sur devis
Pose et dépose d'un compteur à la demande de l'abonné	∅ 15 à 40 mm	150 €
	> 40 mm	sur devis
Remplacement d'un compteur suite à un défaut de surveillance de l'abonné ou si détérioration (ouverture/démontage, chocs, introduction corps étranger, gel, retour d'eau chaude, ...)	∅ 15 à 40 mm	200 €
	> 40 mm	sur devis
Vérification d'un compteur par la collectivité à la demande de l'abonné lorsque le comptage se révèle exact		100 €
Etalonnage d'un compteur par un établissement spécialisé à la demande de l'abonné lorsque le comptage se révèle exact		300 €
Mesure de pression à la demande de l'abonné		100 €
Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur (après deux relevés sans accès direct au compteur)		80 €
Déplacement d'un agent sans intervention		50 €
Déplacement en cas de refus d'accès au dispositif de comptage		300 €
Sanction administrative pour :	<ul style="list-style-type: none"> - vol d'eau - intervention illicite sur le système de comptage ou sur tout ouvrage - défaut d'autorisation et/ou de déclaration 	Maximum de 1 000 € selon la gravité des comportements réprimés